

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **REGENT DIAMOND GROUP SA**, rue de l’Arque-
buse 7, 1204 Genève
2. **Remarques:** Commerce de diamants et de pierres précieuses,
hors de Suisse, ainsi que toutes opérations financières s’y rap-
portant.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent
être consultés à l’office dès ce jour:
1. L’état de collocation (réf. n° 1);
2. l’état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l’inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets dé-
clarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l’état de collocation
(art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester
une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l’inventaire et les décisions re-
latives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
Sinon, l’état de collocation, l’état de revendication et l’inven-
taire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)
Pour tout renseignement:
Groupe n° 3, tél. 022 388 89 03
2009 001170 S/OFA3

Office des faillites
1227 Carouge

05904998